

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

## AMENDEMENT

N ° CL204

présenté par

M. Houlié, M. Person, M. Anglade et M. Chiche

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.